

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	CARLOS LEITÃO
Circonscription :	ROBERT-BALDWIN

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Communauté portugaise de Montréal	31 octobre 2014
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Œuvre d'art de monsieur Antonio Oliveira Cardoso (Portugal) « Caravela ».	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Soirée hommage à deux grands Portugais, dont monsieur Leitão.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Carlos Leitão	Date de la déclaration 2014-11-19
---	--